



AGENTINFO

Réservé aux
Adhérents

AGENT INFO SPECIALE N°16- MARS 2020

COVID-19 : ACTU 5

POINT AU 25 MARS – URGENT

LES TRAITES TOMBENT

FIN DE MOIS : COMMENT PRESERVER NOTRE TRESORERIE ?

Le GAAP a demandé à la Marque, aux Concessionnaires et aux Distributeurs PR un accompagnement du réseau des Agents.

Pour faire face à court terme mais aussi pour assurer nos arrières lorsque la crise sera passée, voici quelques pistes pratiques.

Mais ATTENTION, encore une fois demandez conseil à votre comptable, toutes les situations ne sont pas semblables et réclament une analyse et une prise de décision réfléchie :

POUR TOUS

- L'urgence est d'obtenir au plus vite un délai de paiement auprès de votre Plaque PR, a minima sur l'échéance de fin de mois de mars et d'avril :
 - Le GAAP a adressé un mail à toutes les Plaques PR Distrigo pour leur demander de contacter au plus vite tous leurs clients Agents en vue de leur proposer un report des échéances comme les autres fournisseurs. Et ce, avant que les Agents n'aillent jusqu'à prendre la fâcheuse décision de bloquer les traites auprès de leurs banquiers.
 - Il faut savoir que les Plaques Distrigo (hors PSA Retail) ont obtenu de PSA des reports dans l'objectif aussi d'aider leurs clients.
 - > échéances PR Plaques dues au 20 mars et au 20 avril seront reportées au 20 mai
 - > échéances PR Plaques dues au 10 avril et au 10 mai seront reportées au 10 juin
 - Les demandes des Agents des Plaques PSA Retail sont étudiées par la Direction des Pièces et Services.
 - L'argument des Plaques qui consiste à dire que la traite de mars concerne les PR de février ne tient pas puisque notre problème est la trésorerie.
 - Par exemple, CDPR propose aux clients Agents :

- > Traite de mars : Rejet partiel de la traite de mars de 50%, le solde des 50% reporté au 30 avril
- > Traite d'avril : 100% reportée au 31 mai
- Si vous décidez de rejeter partiellement une LCR, auprès de votre banque utilisez le code 90 : paiement partiel à l'initiative du tiré *Paiement partiel résultant d'une contestation entre le tireur et le tiré ne devant pas masquer une insuffisance de provision.* – *Un effet payé partiellement ne peut faire l'objet d'un autre rejet, sauf accord entre les parties.*
- Le GAAP a demandé également à toutes les Plaques un écrit à adresser à tous leurs clients Agents attestant les dates de fermeture totale et/ou partielle de leur activité pour que vous puissiez justifier votre demande de chômage partiel. Réclamez-la à votre Plaque.
- Le GCAP communique aux concessionnaires dans ce sens.
- Si vous rencontrez des difficultés au sujet du report des traites de votre Plaque ou autre sujet APV, la prise en charge de garantie par exemple, [merci de nous remonter vos demandes et vos dossiers par mail](#), nous sommes en relation avec la Marque qui s'est engagée à suivre chaque dossier.
- Les abonnements constructeur : l'échéance de mars n'a pas pu être retenue, elle sera facturée, le constructeur revient vers nous concernant les échéances suivantes, nous comptons sur eux.
- Les échéances CREDIPAR :
 - VD : prélèvement au 30 mars peut être rejeté, report possible de 30 jours. A partir du 5 avril, CREDIPAR a reporté automatiquement l'échéance à 30 jours, reconductibles. Le GAAP a demandé la reconduction du dispositif aussi sur avril.
 - VR mensualisés : CREDIPAR a confirmé à notre demande un aménagement mais ne pourra nous dire selon quelle procédure que demain soir jeudi 26/03
 - Obtenu le 24/03/20 : pour tenir compte des retards de livraison dus à la crise sanitaire, l'administration a reporté la date limite de livraison de véhicules au 15 juin, pour permettre aux entreprises de bénéficier des montants du bonus en vigueur en 2019, soit 6 000 € au lieu de 3 000 €. Ainsi, les véhicules commandés avant le 31 décembre 2019 pourront bénéficier des conditions 2019 dès lors qu'ils seront facturés avant le 15 juin 2020. L'ASP a été informée de ce rallongement du délai.
- Vos banques : Si la plupart des banques ont déjà proposé des reports d'échéances aux professionnels, en plus des reports de charges sociales et fiscales, l'Etat a mis en place hier 24/03/20 un dispositif de prêts aux entreprises dans le cadre du Covid-19 :
 - Mieux que les frais d'un découvert, prenez contact avec votre banquier qui transmettra à la BPI : un prêt sera accordé et garanti à 90% par la BPI. Demandez-le : Jusqu'au 31 décembre prochain, les entreprises de toute taille, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise pourront demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'Etat pour soutenir leur trésorerie.
 - Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019. Aucun remboursement ne sera exigé la première année, l'entreprise pourra choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans. Les banques s'engagent à examiner toutes les demandes qui leur seront adressées et à leur donner une réponse rapide. Elles s'engagent à distribuer massivement, à prix coûtant, les prêts garantis par l'Etat pour soulager sans délai la trésorerie des entreprises et des professionnels.

BANQUE DE FRANCE

COTATION ET INCIDENTS DE PAIEMENT

Certaines entreprises, pour faire face aux tensions de trésorerie qu'elles connaissent ou pourraient connaître à brève échéance, souhaitent ne pas honorer tout ou partie de leurs engagements fournisseurs antérieurs (rejets d'effets de commerce). Le plan de l'Etat et l'action demandée aux banques doivent permettre d'éviter ces tensions de trésorerie. Le maintien de la relation fournisseur et du crédit inter entreprise est essentiel : chacun doit honorer ses engagements. Compte-tenu du contexte de crise, la Banque de France a décidé, à titre temporaire, que ces incidents de paiement ne donneront lieu à aucune décote automatique.

MESURE DE L'ETAT POUR LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

DGFIP, URSSAF, Ministère du travail, BPI, Banque de France, Médiateur des entreprises et autres

Gouv Soutien
et contacts utiles

CHÔMAGE PARTIEL SUITE...

- A minima, faites une demande de droit (rétroactivité de 30 jours).

Attention : Réception des codes entre 8 et 12 jours. Ne pas cocher Covid-19 puisque notre activité entretien et réparation peut être ouverte au public

- Même si aucune entreprise n'en sera exclue, il faudra néanmoins démontrer que vous avez fait au mieux pour gérer les urgences même en mode dégradé, vous devrez vous justifier et lister quelles mesures vous avez prises pour les salariés (exemple : l'un est en arrêt pour garde d'enfants, un second en arrêt maladie, un autre en télétravail (comptable), un à la carrosserie,..., un en astreinte,..., ou en congés)
- Et expliquer pourquoi l'entreprise ne peut pas fonctionner : pas de PR (grâce au document à réclamer à la Plaque) et pas de clients (annulation de rendez-vous des clients), que vous êtes vous-même présent et que le garage reste joignable grâce à un transfert de ligne téléphonique + gestion régulière de vos mails

Tout ce qui peut démontrer votre bonne foi malgré les difficultés

- Même si cette mesure reste encore imprécise, elle a pour but le maintien dans l'emploi des salariés et la préparation de la future relance, les chambres syndicales de la branche se sont mobilisées pour que l'Etat clarifie les doutes.

>> [INSTRUCTIONS AUX DIRECCTE](#) <<

- Un nouveau décret sortira demain jeudi. Nous reviendrons vers vous avec plus de détails
- Si vous êtes ouvert, nous vous conseillons d'adresser à vos salariés une note interne précisant les modalités de fonctionnement dans l'entreprise pour vous assurer l'application des mesures de protection.

Exemple
Note interne aux salariés

Sachez que nous avons demandé des réaménagements des IPC, le constructeur revient vers nous.
Nous vous tiendrons informés.

Votre Groupement reste à votre disposition pendant toute cette période de confinement :

gaap@gaapfrance.com

ENSEMBLE, NOUS ALLONS PLUS LOIN



Nous traversons tous cette période compliquée avec appréhension, alors prenez soin de vous et de vos proches sans modération

Et surtout restons solidaires ! Vous pouvez compter sur nous.

Florence GETE,

Présidente

UNE INITIATIVE SOLIDAIRE !

MON GARAGE PEUGEOT.FR

Gaap
GROUPEMENT DES AGENTS AUTOMOBILES PEUGEOT

“DES VOITURES POUR NOS SOIGNANTS”

Vous êtes **médecin, infirmière, soignant...**
et vous avez un **souci de mobilité** pour assurer votre mission ?

Mon-garage-peugeot.fr vous aide a trouver un point de vente de proximité pour obtenir **GRATUITEMENT** un véhicule.

#SOLIDARITE #CORONAVIRUS #MARS2020 #AGENTPEUGEOT

Personnel Soignant
Véhicule de prêt

Retrouvez l'**AGENDA** des **Groupes de Travail**

Secrétariat Général

Centre Excell - 959 rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET

Tél : 02 38 22 12 01 - e.mail : gaap@gaapfrance.com

Site Internet: gaapfrance.com

Site des adhérents du GAAP : www.mongaragepeugeot.fr